

LA PÊCHE, C'EST EN LIGNE !



Votre carte de pêche 2020 sur internet,

A partir du 15 décembre 2019,

Tous les pêcheurs peuvent acheter leur carte

Sur le site www.cartedepeche.fr

Ou sur le site de FNPF (www.fnpf.fr)



Réserver cette date, le 28 juin 2020 pour notre Concours de Pêche

Notre site internet : www.aappmalebrochet.com

**ASSOCIATION AGRÉÉE POUR LA PÊCHE
ET
LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
" LE BROCHET DE MARLY "**

BULLETIN D'INFORMATION

ANNEE 2020

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le dimanche 19 janvier 2020 à 10 heures

Salle des Fêtes Entrée D

Du CSC La Louvière de Marly

Ordre du jour : rapport moral, financier et divers.

Suivi d'une tombola gratuite et d'un vin d'honneur.

Ce bulletin tient lieu de convocation

Les membres du Conseil d'Administration,

vous souhaitent

de Joyeuses Fêtes de fin d'année.

Chers(es) Adhérents (es)

Le 15 décembre 2019, toutes les AAPPMA vendront leurs cartes 2020 sur cartedepêche.fr. Le prix de celles-ci pour 2020 est en augmentation.

Vous pourrez également acquérir votre carte de pêche chez nos dépositaires :

PACIFIC PÊCHE, 5 rue du Bois d'Orly à Augny (ZAC)

MARLY FLEURS, place de Gaulle à Marly

Sur internet : www.cartedepêche.fr – choix 1 ou 2 – puis MARLY 57155

Bien entendu nous restons à votre disposition pour tous renseignements et à défaut de connexions internet ou d'imprimante, nous pouvons éditer votre carte de pêche 2020 en nous envoyant le coupon ci-contre avec votre paiement, nous imprimerons votre carte et vous l'adresserons par retour de courrier.

Les personnes désirant récupérer leur carte le jour de l'assemblée générale sont priés d'envoyer le coupon ci-contre accompagné du règlement avant le samedi 11 janvier 2020.

Les cartes : Carte Interfédérale URNE : 100 €, carte annuelle, tous modes de pêche.

Carte réciprocaire – EHGO – CHI

Carte Personne mineure : 18 €, carte annuelle, tous modes de pêche, pour jeune de – 18 ans, permet de pêcher à 4 lignes.

Carte Découverte Femme : 35 €, carte annuelle, tous modes de pêche, permet de pêcher à 1 ligne.

Carte Personne mineure : 6 €, carte annuelle, tous modes de pêche, pour les jeunes de - 12 ans au 1^{er} janvier de l'année.

Carte Hebdomadaire : 33 €, tous modes de pêche, validité 7 jours consécutifs.

* **Carte Personne majeure : 82 €,** carte annuelle, tous modes de pêche sur les lots de l'AAPPMA qui a délivré la carte de pêche.

Carte Journalière : 13 €, tous modes de pêche sur les lots de l'AAPPMA qui a délivré la carte de pêche.

Association Agrée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
LE BROCHET DE MARLY

DEMANDE DE CARTE DE PÊCHE 2020

Monsieur le Président,

Je vous saurais gré de bien vouloir de me faire parvenir ma carte de pêche pour 2020, que vous voudrez bien m'adresser à l'adresse ci-dessous :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

E-mail :

N° de téléphone :

Type de carte :

Carte Interfédérale URNE - Carte Personne Majeure - Carte Personne Mineure

100,00 €

* 82,00 € *

18,00 €

Carte Découverte Femme

Carte Découverte Enfant – de 12 ans

33,00 €

6,00 €

Vous trouverez ci-joint un chèque correspondant au montant de la carte demandée, établie à l'ordre de l'AAPPMA LE BROCHET DE MARLY.

Une enveloppe timbrée à mon adresse, pour l'expédition de ma carte.

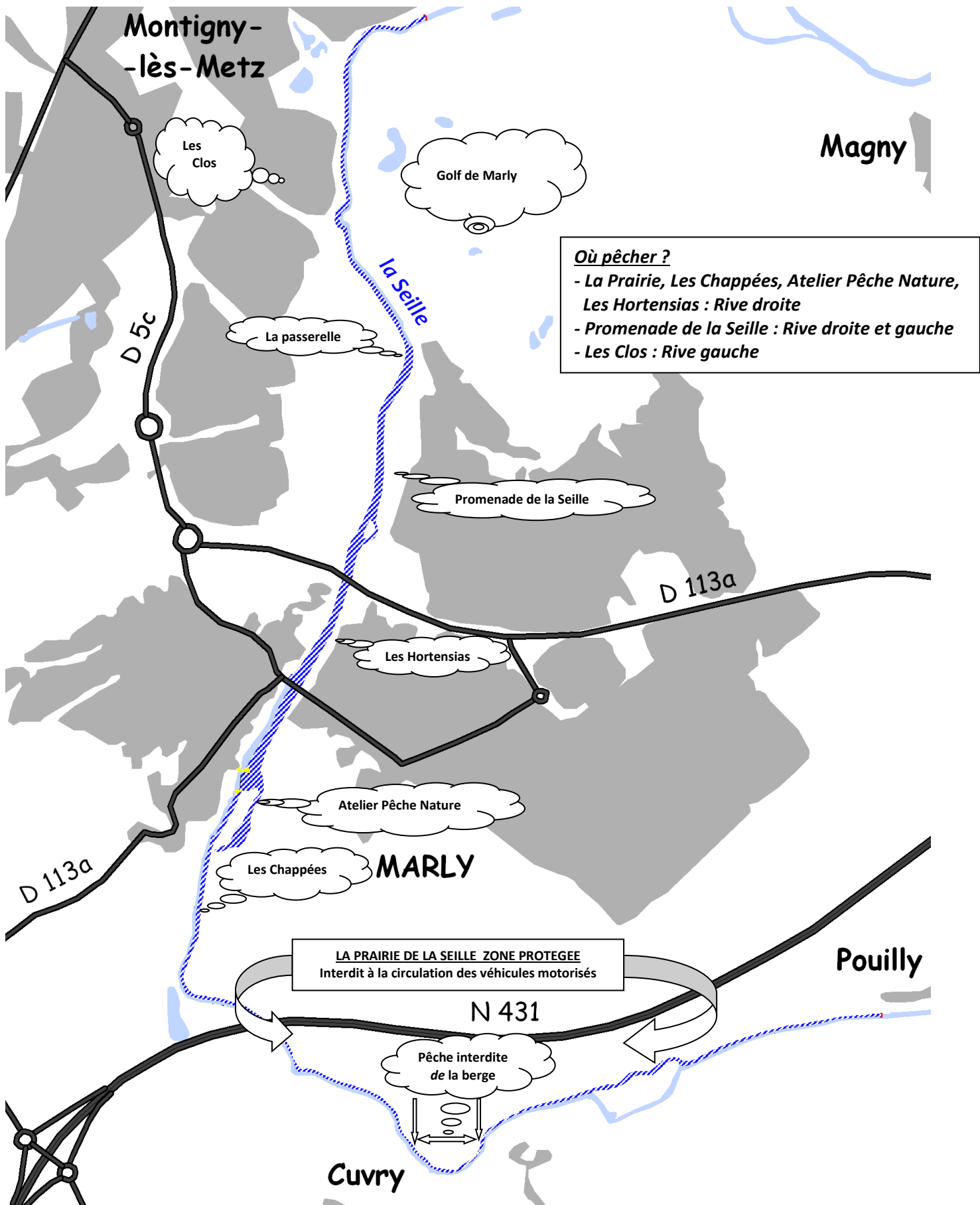
Demande à expédier à : AAPPMA LE BROCHET DE MARLY

Monsieur Alain GREINER

17, rue des Glaïeuls 57155 MARLY

Signature :

PARCOURS DE PÊCHE DE L'A.A.P.M.A. LE BROCHET DE MARLY



INFOS/MELI-MELO

Nous rappelons à nos pêcheurs que la réglementation appliquée depuis le 1^{er} janvier 2019 dans l'Union Réciproitaire Nord Est (URNE) oblige le pêcheur à posséder la carte Personne Majeure Interfédérale pour bénéficier de la réciprocité départementale et interdépartementale.

De plus cette carte est réciproitaire avec les deux autres groupements que sont l'EGHO et le CHI.

L'AAPPMA Le Brochet de Marly fait partie de l'URNE. Pour connaître les Associations réciproitaires au niveau départemental il faut consulter le livret édité chaque année par la Fédération de pêche de Moselle et pour toutes les autres AAPPMA du Nord-Est et du reste de la France n'oubliez pas de vous renseigner avant toute action de pêche.

Les cartes : " Femme, Personne Mineure, Découverte et Hebdomadaire " possèdent d'office la réciprocité URNE.

Par contre les cartes " Personne Majeure et Journalière " ne sont valables que sur les lots de l'AAPPMA qui les a délivrées.

L'ajout par la suite du complément URNE sur votre carte Personne Majeure coûte 35€. Réfléchissez bien avant d'acheter votre carte à vos besoins.

Bien sûr la pêche à une ligne (tout mode de pêche) dans les eaux du domaine public est toujours autorisée quelle que soit votre carte de pêche.

Le gobie étant installé une fois pour toute, l'alevinage de 2019 a privilégié l'introduction de perches de 3/4 étés 300 kg de manière à limiter le développement de cette espèce invasive. En plus des perches nous avons aleviné 146 kg de gardons et 130 kg de carpes.

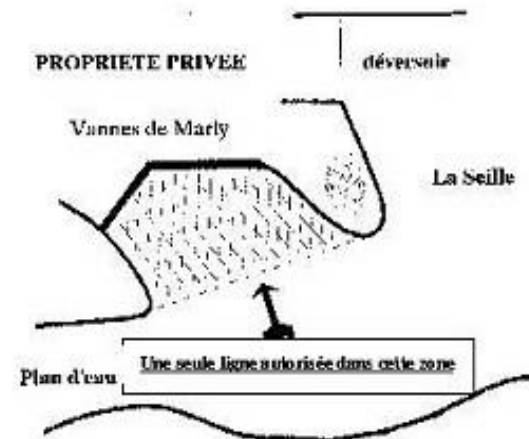
Nous rappelons que l'utilisation comme vif du gobie, du pseudorasbora, et de l'aspe est interdite ainsi que leur transport et remise à l'eau.

La garderie possède un numéro de téléphone. N'hésitez pas à vous en servir. Nous sommes là pour vous renseigner et répondre à toutes vos questions et utilisez le répondeur en cas d'absence des gardes-pêche, nous vous rappellerons rapidement.

RAPPELS :

Nous rappelons aux pêcheurs que la zone située entre la rocade N431 et la Seille (voir plan ci-joint) est strictement interdite à tous véhicules à moteur. Respecter la nature, sur tout le parcours de l'APPMA interdiction de déposer des déchets, de faire des feux au sol, la baignade est également interdite par un **arrêté municipal**.

Dans la zone des vannes de Marly, **1 seule ligne autorisée**.



Garderie AAPPMA : Mr DI GIUSTO Jean-Louis ; Mr FERRY Michel
Téléphone de la garderie : 07 80 47 74 62